

RESOLUTION

Objet : Soutien aux nouvelles initiatives anticorruption du Groupe d'experts Interpol sur la corruption

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 69^{ème} session à Rhodes, du 30 octobre au 4 novembre 2000,

PRENANT ACTE des recommandations adoptées lors de la 2^{ème} Conférence internationale sur la criminalité liée à la corruption,

CONSIDERANT que la corruption continue à mettre gravement en cause l'efficacité de l'action répressive,

RECONNAISSANT que seul un programme axé sur l'efficacité et la prévention peut réduire les risques de préjudices liés à la corruption,

RECOMMANDE que les pays membres continuent à soutenir sans ambiguïté les mesures prises par le Groupe d'experts Interpol sur la corruption, et en particulier les initiatives spécifiques suivantes :

- En collaboration avec les Nations Unies, lancer un projet visant à évaluer, au moyen d'une étude, l'engagement et l'efficacité des services chargés de l'application de la loi du monde entier en ce qui concerne l'encouragement à l'intégrité interne,
- Définir et proposer une gamme de solutions efficaces en ce qui concerne la prévention de la corruption, son diagnostic et les enquêtes en la matière, en insistant tout particulièrement sur la formation,
- Définir des normes générales visant à lutter contre la corruption au sein des services chargés de l'application de la loi.

Adoptée.